



Direction Action Sociale, Santé, Solidarité  
Coordination de l'offre alimentaire  
Tél : 02.51.47.48.61

## Règlement pour les bénéficiaires des distributions alimentaires

### Fonctionnement

Les distributions alimentaires sont gérées par les maisons de quartiers. Les bénévoles assurant les distributions interviennent de façon désintéressée. Ils sont soumis aux règles de respect, de discrétion et de confidentialité.

Les distributions ont lieu les vendredis tous les 15 jours selon un calendrier préétabli en accord avec la Banque Alimentaire et la Direction Action Sociale, Santé, Solidarité (DASSS) de la Mairie de la Roche-sur-Yon en début d'année. Des dates peuvent être exceptionnellement décalées (ex : jours fériés...)

Les denrées alimentaires sont livrées à la maison de quartier le jour de la distribution par la banque alimentaire. **Les produits sont répartis équitablement par famille en fonction de la quantité de produits livrés et du nombre de personnes par famille.**

Les familles s'inscrivent sur une distribution. Pas de cumul possible avec une autre distribution ou épicerie solidaire.

Tout changement de situation au niveau familial ou financier doit être signalé auprès de la DASSS.

Un RDV avec l'assistante sociale de la ville pourra être proposé pour les familles qui n'ont pas de suivi social.

### Engagement des bénéficiaires

Chaque famille inscrite à une distribution alimentaire s'engage :

- ▶ **A présenter la carte d'inscription à chaque distribution.**
- ▶ **A régler la participation financière de 0.40 €** par personne par distribution. Cette participation est due même si la famille ne vient pas à la distribution.
- ▶ **A se munir d'un sac isotherme** pour les produits frais et congelés.
- ▶ **A respecter l'organisation mise en place par les bénévoles et à faire preuve de bienveillance envers toutes les personnes présentes.**
- ▶ **A venir tous les 15 jours à la distribution alimentaire.** Une famille qui ne se présente pas 3 fois consécutives, sans prévenir, recevra un courrier de radiation adressé par la Direction de l'Action Sociale, Santé, Solidarité.